

Volet B**Copie à publier aux annexes du Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**Réservé
au
Moniteur
belge

13302184

Déposé
04-04-2013

Greffe

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 08/04/2013 - Annexes du Moniteur belge

N° d'entreprise : 0467.054.208**Dénomination** (en entier): **GREEN FACTORY**
(en abrégé):**Forme juridique :** Société anonyme**Siège :** 1300 Wavre, Chemin des Maréchaux 3
(adresse complète)**Objet(s) de l'acte :** **Assemblée générale : Modification de la dénomination sociale – modification des statuts - nomination**
Conseil d'administration : nomination

Il résulte d'un acte reçu par le notaire Jacques WATHELET, résidant à Wavre, en date du 27 mars 2013, en cours d'enregistrement, textuellement ce qui suit :

(...)

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des associés de la Société Anonyme « GREEN FACTORY », ayant son siège social à 1300 Wavre, Chemin des Maréchaux, numéro 3.

(...)

ORDRE DU JOUR.

1/ Proposition de changement de dénomination par l'adoption de la dénomination « Blue Factory » et en conséquence modification du premier alinéa de l'article premier des statuts pour le mettre en conformité avec la nouvelle dénomination.

2/ 1. Rapport de la gérance exposant la justification détaillée de la modification de l'objet social.

A ce rapport est joint un état résumant la situation active et passive de la société arrêtée au trente-et-un décembre deux mille douze.

2. Proposition de modification de l'article troisième des statuts en le remplaçant par le texte suivant :

« ARTICLE 3

La société a pour objet tant en Belgique qu'à l'étranger pour compte propre ou compte d'autrui, ou en participation avec ceux-ci :

L'entreprise de construction, rénovation, aménagement, promotion dans le secteur immobilier, ainsi que la construction, la conception, l'entretien de plan d'eau, piscine, etcetera.

Le commerce en général en ce compris la vente, l'achat, l'importation, l'exportation, l'entreposage, la distribution, la location, la réparation, le placement, la production, la fabrication, le financement, le courtage et la représentation commerciale, notamment et de manière non limitative, de tous matériaux et quincaillerie et de poêlerie, d'outillage, de matériel agricole et horticole, d'animaux et tous les accessoire qui s'y rapportent, de graineterie, d'article de décoration, de jardin et de jardinerie, d'articles de jardinage et de ménage d'articles sanitaires et de chauffage, d'articles électrique ou au gaz, de mobilier de décoration intérieur et extérieur et de tous articles se rapportant de manière connexe à des activités ; la conception et la réalisation de tous supports publicitaires, de toutes prestations de services et de tous mandats ; l'étude, l'organisation, l'expertise, la pose d'actes techniques, de conseil, d'avis financiers, techniques et commerciaux au sens le plus large, l'étude de marché et d'organisation financière commerciale ou technique dans tous les domaines rentrant dans son objet social; la fourniture de tous travaux administratifs et de secrétariat, la facturation pour compte de tiers et la fourniture de tous services informatiques ; le développement, l'achat, la vente, la prise de licences ou l'octroi de licences, de brevets, de Know-How et d'actifs apparentés ; la recherche, le développement, la production ou la commercialisation de nouveaux produits, de nouvelles technologies et de leurs applications; le développement par voie d'apports ou d'investissements quelconques, la prise de participations avec attribution d'administrateurs et de gérants, le conseil et l'assistance en matière de stratégie et de gestion d'entreprises; le transport national et international au sens large notamment de tous produits rentrant dans son objet social et de tous articles similaires ou connexes ; la constitution et la gestion d'un patrimoine immobilier, la location-financement des biens immobiliers aux tiers, l'acquisition, la vente, l'échange, la construction, la transformation, l'amélioration, l'équipement, l'aménagement, l'embellissement, l'entretien, la location, le lotissement, la prospection et l'exploitation de biens immeubles et toutes opérations qui directement ou indirectement sont en relation avec cet objet et qui sont de nature favoriser la valorisation d'un patrimoine immobilier; la caution de pour bonne fin d'engagements pris par des tiers qui auraient la jouissance de ces immeubles; la société pourra réaliser toutes les opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières ou immobilières qui,

Mentionner sur la dernière page du **Volet B** : **Au recto** : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers

Au verso : Nom et signature

directement ou indirectement, se rattachent de près ou de loin à l'objet ainsi défini. Elle pourra aussi s'intéresser par toutes voies, dans toutes affaires, entreprises ou sociétés existantes ou à créer, ayant un objet identique, analogue ou connexe ou qui sont de nature à favoriser le développement de son entreprise, se transformer, fusionner et, le cas échéant, émettre les obligations ».

3/ Suppression des catégories d'actions et modification en conséquence des statuts et suppression de la référence au capital autorisé.

4/ nominations.

(...)

DELIBERATION.

Ensuite, l'ordre du jour est abordé par l'assemblée qui, après délibération, prend les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION – RAPPORT.

A l'unanimité, l'assemblée dispense le Président de donner lecture du rapport de la gérance et de l'état résumant la situation active et passive de la société, arrêtée à la date du trente-et-un décembre deux mille douze.

Les actionnaires, prénommés, reconnaissent avoir reçu copie de ceux-ci et en avoir pris connaissance.

Ce rapport et l'état résumant la situation active et passive de la société resteront ci-annexés.

DEUXIEME RESOLUTION – MODIFICATION DE LA DENOMINATION SOCIALE.

L'assemblée générale décide de modifier la dénomination sociale et d'adopter la dénomination suivante : « Blue Factory ».

En conséquence, l'assemblée décide de modifier le premier alinéa de l'article premier des statuts comme suit :

« La société possède la forme anonyme. Elle est dénommée « **BLUE FACTORY** » ».

Cette résolution a été adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION – MODIFICATION DE L'OBJET SOCIAL.

A l'unanimité, l'assemblée décide de modifier l'objet social et en conséquence de modifier l'article troisième des statuts, et ce comme proposé à l'ordre du jour.

Cette résolution a été adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION – MODIFICATION DES STATUTS

L'Assemblée Générale décide la suppression des différentes catégories de parts sociales et de les réunir en une seule.

En conséquence, les droits particuliers attachés aux catégories de parts sociales sont supprimés, toutes les parts ayant les mêmes droits.

En conséquence, l'article 5 des statuts est modifié comme suit, étant fait observer que les références au capital autorisé sont supprimées :

« ARTICLE 5

Le capital social est fixé à DEUX CENT CINQUANTE MILLE EUROS (250.000,00 €).

Il est représenté par cent (100) actions sans désignation de valeur nominale représentant chacune un centièmes du capital social.

Le capital social peut être augmenté ou réduit par décision de l'Assemblée Générale, délibérant dans les conditions requises pour les modifications aux statuts. En cas d'augmentation de capital, les actions à souscrire en espèces doivent être offertes par préférence aux actionnaires, proportionnellement à la partie du capital que représentent leurs actions. Toutefois, l'Assemblée Générale peut, dans l'intérêt social, limiter ou supprimer ce droit de préférence, en se conformant aux prescriptions de la loi ; cette proposition doit être spécialement annoncée dans la convocation ».

CINQUIEME RESOLUTION - NOMINATIONS

A l'unanimité, l'assemblée décide de fixer le nombre d'administrateurs à trois et sont appelés à ces fonctions:

1) Monsieur **MEEUS Yves**, prénommé.

Son mandat d'administrateur est gratuit, sauf décision contraire à l'Assemblée Générale.

2) Monsieur **MEEUS Stéphane**, prénommé.

Son mandat d'administrateur est rémunéré, sauf décision contraire à l'Assemblée Générale.

3) Monsieur **MEEUS Philippe**, prénommé.

Son mandat d'administrateur est rémunéré, sauf décision contraire à l'Assemblée Générale.

Le mandat des administrateurs ainsi nommés prendra fin immédiatement après l'assemblée générale ordinaire de deux mille dix-huit.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

VOTE

Les résolutions qui précèdent ont été prises successivement à l'unanimité des voix.

REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION.

A l'instant, les administrateurs ci-dessus nommés déclarent se réunir en conseil d'administration et prendre les décisions suivantes :

– Le conseil appelle aux fonctions du Président du Conseil d'administration Monsieur **MEEUS Yves**, prénommé.

– Le conseil d'administration appelle aux fonctions d'administrateurs délégués :

1° Monsieur **MEEUS Stéphane**, prénommé ;

2° Monsieur **MEEUS Philippe**, prénommé.

Volet B - Suite

Ceux-ci, qui sont notamment chargés de la gestion journalière en exécution du Code des sociétés, peuvent ainsi :

1. Signer la correspondance journalière, ainsi que les rapports et certificats;
- 2.a) conclure, contracter et admettre tous contrats, conventions ou obligations en rapport avec l'objet social;
- b) acheter et vendre toutes marchandises, matières premières, passer tous marchés et accepter tous travaux au nom de la société;
3. Toucher et recevoir de la Banque Nationale de Belgique, du Trésor Belge, de toutes caisses publiques et de toutes administrations, sociétés ou personnes quelconques, toutes sommes ou valeurs qui pourront être dues à la société, en principal, intérêts et accessoires, pour quelque cause que ce soit; retirer toutes sommes ou valeurs consignées; de toutes sommes ou valeurs reçues, donner bonne et valable quittance et décharge au nom de la société;
- Payer en principal, intérêts et accessoires, toutes sommes que la société pourrait devoir;
4. Faire ouvrir au nom de la société tous comptes en banque ou à l'Office des Chèques Postaux;
5. Signer, négocier, endosser tous effets de paiements, mandats, chèques, traites, billets à ordre, bons de virement et autres documents nécessaires.
- Accepter, avaliser toutes traites, prolonger le délai des traites ou effets de paiement échus;
- Faire établir et accepter toutes compensations;
- Accepter et consentir toutes subrogations;
6. Retirer au nom de la société, de la poste, de la douane, de toute messageries et chemins de fer ou recevoir à domicile les lettres, caisses, paquets, colis recommandés ou non, chargés ou non et ceux renfermant des valeurs déclarées;
- Se faire remettre tous dépôts, présenter les connaissements, lettres de voiture et autres documents nécessaires; signer toutes pièces et décharges;
7. Dresser tous inventaires des biens et valeurs quelconques pouvant appartenir à la société;
8. Nommer, révoquer, destituer tous agents et employés de la société; fixer leurs émoluments, remises, salaires, gratifications ainsi que toutes autres conditions de leur admission ou de leur départ;
9. Représenter la société devant toutes administrations publiques ou privées, ainsi qu'à tous organismes d'ordre professionnel, et signer en son nom;
10. Substituer un ou plusieurs mandataires dans telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixe;
11. Requérir toutes les inscriptions ou modifications au registre du commerce;
12. Traiter tous les litiges relatifs aux contrats, assurances et créances.

Cette énumération est énonciative et non limitative.

(...)

Pour extrait conforme,

Le notaire Jacques WATHELET

Déposés en même temps, une expédition de l'acte et les statuts coordonnés.